

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 4 février 2020 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD-Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames, BICHON-LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DUBAY, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de M. PERTUSA à M. VALETTE, de M. VASSY à M. REVOL, de M. GAUTHIER à M. BONNET, de M. THORAVAL à M. LABADENS.

Date de convocation 24 janvier 2020 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4

Objet : Budget primitif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L1612-7,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2019,

Considérant le projet de budget primitif 2020 élaboré sur la base d'une participation des membres fixée à 1,20 € par habitant, s'établissant comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
707 177,00€	707 177,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
172 500,00€	462 716,92€

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 janvier 2020,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 24 délégués dont 4 disposant d'un pouvoir et représentant 28 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

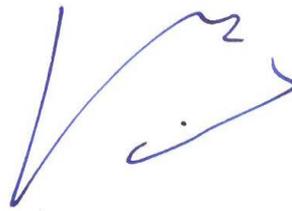
- **de fixer** la base des contributions financières des membres pour l'année 2020 à 1,20 euro par habitant,
- **d'approuver** le budget primitif 2020,

- **d'autoriser** le président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil régional et de tout autre financeur susceptible d'être sollicité,
- **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Valence Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le 4 février 2020 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président